



## COMMUNIQUE DE PRESSE

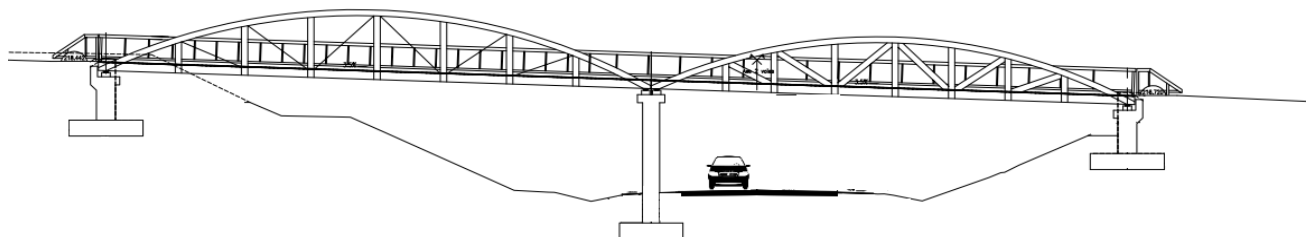
28 octobre 2016

### Création d'une passerelle pour franchir la RN21 sur la commune de Saint-Antoine de Ficalba

La déviation de la RN21 au droit des virages de Pujols et de Saint-Antoine de Ficalba a été mise en service en 2010. Pour finaliser ce projet, une passerelle pour piétons et cyclistes au-dessus de la RN21 devait être réalisée à proximité du rond-point, au sud de Saint-Antoine de Ficalba. Les travaux de cette passerelle débuteront le 2 novembre prochain. Ce franchissement va ainsi permettre de rétablir le chemin rural de Saint-Antoine à Castella.

Cette passerelle en bois, à deux travées, aura une portée de totale de 48 mètres, anticipant sur la future mise à 2x2 voies de la RN21. A l'issue des travaux, l'ouvrage sera remis à la commune, avec laquelle une concertation étroite a été menée tout au long de la phase d'études.

Ce chantier, d'une durée de 3 mois, a été organisé de façon à limiter les perturbations sur le réseau routier. Une déviation de la RN21, par le bourg de Saint-Antoine de Ficalba, pendant une durée de 2 à 3 jours permettra la mise en place de l'ouvrage, préfabriqué hors du site.



#### CONTACTS

**Marie-Claude BOUSQUIER**  
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50  
[marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr)

**Sabine GARIN**  
☎ 05 53 77 61 83  
[sabine.garin@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:sabine.garin@lot-et-garonne.gouv.fr)

[www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr)

